

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Commissey, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

**Étaient présents** : CHAPPEY Alexandre, CORBION Véronique, DELPRAT Éric, DELAFOULHOUZE Philippe, de SEZE Gérard, DUMINY David, FERRARI Benoît, GALLET Dominique, GUILLEMIN Eric, MIGNON Isabelle, MORIN Anne-Sophie, ROY Yohan, YVOIS Caroline

**Absents excusés** : LEMOYNE Chantal ayant donné pouvoir à YVOIS Caroline

**Absents** : BOIVIN Sandrine

Un scrutin a eu lieu, Mme YVOIS Caroline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **Ouverture de la séance à 20h05.**

✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 03/04/2026 à l'unanimité.

### **• Commission cadre de vie**

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les membres suivants à la commission cadre de vie :

- |                     |                          |                   |
|---------------------|--------------------------|-------------------|
| - MIGNON Isabelle   | - CORBION Véronique      | - de SEZE Gérard  |
| - MORIN Anne-Sophie | - DELAFOULHOUZE Philippe | - LEMOYNE Chantal |

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

### **• Adhésion à l'Agence Technique Départementale.**

Monsieur le Maire présente la création de L'Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à L'Agence Technique Départementale, adopte les statuts de L'Agence Technique Départementale et désigne Monsieur DELPRAT Eric pour représenter la commune de Tanlay au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

### **• Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La désignation des commissaires est réalisée par la directrice départementale des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par les conseillers municipaux.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les commissaires suivants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Mme FARGEAS Françoise	Mme PICOCHÉ Elisabeth	M. ABBA Bernard	M. ANTIQUARIO Philippe
M. YVOIS Michel	M. FERRARI Olivier	M. LEMOYNE Didier	M. BRAUX Gérard
M. LUCAS Christian	M. GUILLEMIN Vincent	M. ROY Gérard	Mme LUCE Sandrine
Mme BACOT Marie-Thérèse	M. MARQUIS Jean	M. CORBION Ghislain	Mme BRAUX Nelly
M. PARIS François	M. PICOCHÉ Louis	Mme TRUCHOT Danielle	M. AMOUREUX Théo
M. DUTARTRE Étienne	M. MORIN Philippe	M. AMIOT Thierry	M. GALLET Dominique

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

#### **• Location logement 33 grande rue Haute à Tanlay**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le logement 33 Grande rue Haute est vacant, Mme DESCAMPS Adèle a sollicité Monsieur le Maire afin de louer ce logement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer le logement 33 grande rue Haute à Tanlay à Mme DESCAMPS Adèle du 11/05/2026 au 13/06/2026 et fixe le montant du loyer à 400.00 € par mois charges comprises.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

#### **• Devis voirie 2026 – Mansanti TP**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis de l'entreprise MANSANTI TP relatifs aux travaux de voirie pour Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis pour les travaux et montants suivants :

- Entretien voirie TANLAY : 16 863.50 € HT
  - Entretien voirie COMMISSEY : 16 806.00 € HT
  - Entretien voirie SAINT-VINNEMER : 18 967.50 € HT
  - Réfection regard et traversée de chaussée COMMISSEY : 11 670.00 € HT
  - Parking commerces, bordures et caniveaux TANLAY : 7 987.50 € HT
- } = 72 294.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise MANSANTI TP concernant les travaux de voirie sur les 3 villages et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

#### **• Subventions aux associations 2026.**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2026 pour les associations ayant déposé un dossier complet après le délai fixé au 1<sup>er</sup> mars 2026 :

- Ofil2lo : 1500 € / Comité des fêtes de Commissey : 1500 € / Foyer rural section foot : 1500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions énumérées ci-dessus et autorise le Maire à verser ces subventions avant la fin d'année 2026.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

**• Participation financière dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement 2026**

**- Annule et remplace la délibération n°2026-0028 pour erreur de plume -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement sont effectués par le personnel technique et administratif de la commune. Il est donc nécessaire que le budget annexe du service Eau et assainissement participe financièrement aux frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

Pour le personnel technique, M. Patrick MAGAUD travaille 648 heures/an pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement.

Son taux horaire chargé s'élève à 27.73 €.

Le remboursement de la MAD représente donc un coût de 648h x 27.73 € = 17 969.04 €.

Pour le personnel administratif, Mme Laurette BOUCHERON travaille 596 heures/an pour les tâches administratives relatives au réseau d'eau et d'assainissement.

Son taux horaire chargé s'élève à 35.16 €.

Le remboursement de la MAD représente donc un coût de 596h x 35.16 € = 20 955.36 €.

**TOTAL 2026 : TECHNIQUE + ADMINISTRATIF = 38 924.40 €**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour que le budget annexe du service Eau et assainissement rembourse à la commune les frais de personnel pour les travaux effectués pour l'année 2026 sur les réseaux d'eau et assainissement, décide de facturer les frais de mise à disposition de personnel en dépense de fonctionnement sur le budget annexe du service Eau et assainissement, au compte 6215 – chapitre 62, de rembourser les frais de mise à disposition de personnel en recette de fonctionnement sur le budget principal de la commune, au compte 708421 – chapitre 70 et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	00	00

**Questions diverses :** NEANT.

**Séance close à 22h00**

---

• **Délibération n°2026-0038** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

**Objet : Commission cadre de vie.**

• **Délibération n°2026-0039** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

**Objet : Adhésion à l'Agence Technique Départementale.**

• **Délibération n°2026-0040** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

**Objet : Commission Communale des Impôts Directs.**

• **Délibération n°2026-0041** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

**Objet : Location logement 33 grande rue haute à Tanlay.**

• **Délibération n°2026-0042** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

**Objet : Devis voirie 2026.**

• **Délibération n°2026-0043** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

**Objet : Subventions aux associations.**

• **Délibération n°2026-0044** Visée par la sous-préfecture le 12/05/2026

Annule et remplace la délibération n°2026

**Objet : Mise à disposition du personnel du budget principal vers le budget eau et assainissement.**

Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.